

Image not found or type unknown



Suite de mon message du 07.06 concernant vehicule vole

Par **jasmine1471**, le **10/06/2008** à **23:10**

bonjour, merci pour votre réponse rapide, rnje suis assurée en belgique et effectivement ce qu'il était important pour moi de savoir c'est si je pouvais refuser la restitution du véhicule, car le délai de 30 jours est bien dépassé mais je n'avais pas encore reçu de proposition d'indemnisation, ce véhicule n'avait que 2000 km et les conditions générales prévoit le remboursement du prix du véhicule neuf si ce celui-ci n'est pas âgé de - de 6 mois rnje peux donc refuser la restitution de mon véhicule? rnmerci et bonne journée